



Guy Parmelin à Washington la semaine prochaine pour négocier les tarifs douaniers

**Benjamin Bitoun
Fabian Fellmann**

La Suisse face à Donald Trump Un an après l'humiliation infligée à Karin Keller-Sutter, le président helvétique se rend dans la capitale étasunienne afin d'y rencontrer le représentant au Commerce du président américain. Cette fois, la Confédération dit être mieux préparée.

Pour le ministre de l'Économie, Guy Parmelin, l'heure de vérité sonnera la semaine prochaine. Sous la chaleur de Washington, il rencontrera Jamieson Greer, le représentant au Commerce de Donald Trump, pour négocier l'avenir des droits de douane américains. La base légale des droits de douane actuels expire le 23 juillet aux États-Unis. Guy Parmelin doit donc garantir une solution de relais pour les exportateurs suisses. L'objectif est clair: maintenir le plafond de 15% négocié en automne lors d'un exercice d'urgence.

À Berne, ce rendez-vous suscite des tensions. Le souvenir du 31 juillet 2025 reste trop douloureux. Ce jour-là, un entretien téléphonique entre la présidente de la Confédération d'alors, Karin Keller-Sutter, et Donald Trump avait viré au scandale. Le président américain avait insulté la Saint-Galloise et imposé des droits de douane de 39%. Depuis, il ne rate aucune occasion de critiquer ce petit pays «qui, sans nous, n'est plus la Suisse».

Après le fiasco de l'année dernière, c'est à la secrétaire d'État Helene Budliger Artieda qu'il revenait de renouer les liens avec Washington. Mais c'est désormais Guy Parmelin qui en assume la responsabilité principale, en tant que président de la Confédération et ministre de l'Économie chargé de l'accord douanier.

Guy Parmelin connaîtra-t-il

son propre «moment Keller-Sutter» ou parviendra-t-il à mener cette mission à bien? La Suisse est-elle mieux armée cette fois-ci pour faire face aux caprices de Donald Trump ou l'économie risque-t-elle de subir un nouvel orage estival?

L'entourage de Guy Parmelin laisse transparaître un optimisme prudent. Les discussions sur le différend douanier auraient bien avancé, l'accord ne serait plus qu'à finaliser. Les négociations étant confidentielles, seuls quelques détails filtrent de manière anonyme.

Changement de cap dans les négociations

Mais ce qui se trame en coulisses est explosif: le Conseil fédéral serait apparemment prêt à des compromis dans le cadre de cet accord, y compris sur la sécurité juridique pour les exportateurs. Jusqu'ici, le gouvernement avait toujours exigé un accord juridiquement contraignant. Il assouplit désormais cette position, alors même que cette promesse constituait encore, en novembre 2025, un élément central de la déclaration commune avec Donald Trump.

Entre-temps, Berne se montre ouvert à des solutions alternatives. L'accord pourrait ne pas prendre la forme d'un traité, mais simplement d'une nouvelle déclaration commune – voire d'une simple mise à jour de l'ancienne déclaration de novembre. Plusieurs observateurs bien infor-

més considèrent d'ailleurs qu'il s'agit là de la seule option réaliste. Guy Parmelin lui-même a récemment laissé entrevoir ce changement de cap: «Ce n'est pas simple, nous voulons une certaine sécurité», a-t-il déclaré à la télévision alémanique SRF en marge du Swiss Economic Forum. «La seule certitude à ce jour, c'est qu'il n'y a pas de certitude.»

L'abandon par Berne d'un véritable accord commercial peut s'interpréter comme une capitulation face à Donald Trump – ou comme une évaluation réaliste d'un rapport de force déséquilibré. Le président américain contrôle en effet l'un des marchés les plus vastes et les plus dynamiques du monde. Aucun pays ne peut se permettre de l'ignorer. Washington dicte donc les conditions d'accès. Un diplomate résume la situation ainsi: «Tous les petits pays n'ont pu conclure que de mauvais accords avec Donald Trump.»

Sans accord commercial, le parlement pourrait ne pas avoir son mot à dire sur l'accord avec les États-Unis. Au Palais fédéral, cela ne passe pas. «C'est tout à fait inacceptable», se plaint le conseiller national Fabian Molina (PS/ZH). Selon lui, le mandat de négociation actuel ne prévoit pas un tel changement de cap. «On ne peut pas simplement priver le parlement de son pouvoir de décision ou le laisser de côté dans cette affaire», ajoute-



t-il. Sans véritable accord, aucune garantie n'existe, souligne le socialiste. «Si la Suisse ne dispose d'aucun accord juridiquement contraignant, rien ne garantit que nous ne nous retrouvions pas à nouveau confrontés à une hausse des droits de douane dès le prochain tweet de Donald Trump», conclut Fabian Molina.

Dans les milieux de négociation, la perspective est différente. La Suisse et le Conseil fédéral pourraient très bien se contenter d'une simple mise à jour de la déclaration, affirme-t-on dans ces milieux. Un accord commercial devrait impérativement être soumis au parlement, ce qui représenterait un obstacle majeur à une conclusion rapide. Un tel processus prolongerait les négociations et risquerait d'irriter le gouvernement américain.

De plus, pour les entreprises exportatrices locales, quelques mois de répit avant de nouvelles modifications tarifaires constitueraient déjà un succès. Les fluctuations constantes des droits de douane ont déstabilisé les entreprises et alourdi considérablement leur charge administrative. Retour en accéléré sur les rebondissements de la politique commerciale depuis 2025: d'abord, la menace de droits de douane à 31% (immédiatement suspendus), puis 39% après le coup de fil fatidique, et enfin 15% à partir de novembre – jusqu'à ce que la Cour suprême des États-Unis déclare illégale une grande partie des droits de douane imposés par Donald Trump. Depuis lors, un taux général temporaire de 10% s'applique. Jusqu'au 23 juillet.

Menaces de nouveaux droits de douane

Donald Trump menace désormais la Suisse et d'autres pays de deux nouveaux droits de douane. Le premier s'appuie sur l'accusation

selon laquelle une soixantaine de pays ne lutteraient pas assez fermement contre le travail forcé. Les produits suisses sont donc censés être soumis à une taxe de 12,5%. Une deuxième majoration, encore en cours d'élaboration, vise de prétendues distorsions du marché causées par des surcapacités industrielles. Le montant de ce taux n'est pas encore connu. Le représentant américain au Commerce devrait toutefois se prononcer à ce sujet d'ici à fin juillet.

Berne rejette catégoriquement les accusations relatives au travail forcé et aux surcapacités. Reste à voir ce que cela changera. Selon de nombreux observateurs, Donald Trump ne chercherait pas tant à lutter contre le travail forcé qu'à imposer des droits de douane dans une logique protectionniste. Le fondement juridique lui importe peu – tant que les tribunaux américains ne le freinent pas.

Rahul Sahgal, directeur de la Chambre de commerce Suisse-États-Unis, résume ainsi la situation: «L'administration Trump semble suivre une stratégie basée sur deux taux de droits de douane. Le premier, fondé sur le travail forcé, correspond à une sorte de taux de base. S'y ajoute un deuxième taux, lié aux surcapacités industrielles, qui constitue une majoration spécifique à chaque pays.» Rahul Sahgal craint que «le tarif de base ne soit peut-être plus négociable. De plus, le gouvernement américain a mené les procédures avec soin pour que ces droits de douane soient confirmés par les tribunaux.»

L'administration américaine se sert de cette majoration spécifique à chaque pays comme levier de pression dans les négociations en cours avec la Suisse. «L'objectif doit être de s'en tenir à un maximum de 15%, comme nous l'avons convenu dans la

déclaration commune de l'année dernière», déclare le directeur de la Chambre de commerce Suisse-États-Unis. Peu importe la forme officielle de l'accord douanier avec Donald Trump, pourvu qu'il soit juridiquement contraignant et durable. «Pour de nombreuses entreprises, il suffit que la déclaration commune de l'automne dernier soit officialisée ou qu'un accord similaire soit conclu», résume le représentant du monde des affaires.

Pour que Guy Parmelin puisse présenter un accord douanier, il doit d'abord le conclure la semaine prochaine, sous la chaleur de Washington. Dans le meilleur des cas, les Américains renonceront à la surtaxe liée aux surcapacités. La Suisse serait alors soumise à des droits de douane d'environ 15%.

Réseau étendu de contacts au sein de la classe politique

Si le ministre de l'Économie échoue dans sa mission, le représentant au Commerce, Jamieson Greer, devrait annoncer de nouvelles hausses tarifaires sur les importations suisses peu après la réunion. Les droits de douane pourraient alors grimper à plus de 20%. Le scénario catastrophe? Une répétition de l'été dernier: un accord provisoire conclu avec Jamieson Greer, gardé secret, puis balayé d'un revers de main par Donald Trump au dernier moment.

Guy Parmelin se retrouverait alors au cœur d'une tempête, comme celle qu'a dû essuyer Karin Keller-Sutter. Cette fois, selon des sources bernoises, on serait mieux préparé. La diplomatie suisse disposerait désormais d'un réseau plus étendu de contacts au sein de la classe politique américaine pour faire entendre ses préoccupations à la Maison-Blanche – sans devoir compter sur l'aide



de six grands patrons qui, en automne dernier, avaient apporté un lingot d'or et une montre en or dans le bureau ovale pour apaiser Donald Trump.



Depuis les négociations manquées par Karin Keller-Sutter l'année dernière, le président américain ne rate aucune occasion de critiquer et de se moquer de la Suisse, comme récemment au Forum économique mondial de Davos face à Guy Parmelin. EPA/Pool/Laurent Gilliéron

Traduction: Olivia Beuchat

**«Si la Suisse
ne dispose
d'aucun accord
juridiquement
contraignant,
rien ne garantit
que nous ne nous
retrouvions pas à
nouveau confrontés
à une hausse
des droits de
douane dès le
prochain tweet
de Donald Trump.»**

Fabian Molina
Conseiller national (PS/ZH)